

CTM

13 octobre 2015

finances
Solidaires

Lettre ouverte aux Ministres

Messieurs les ministres,

Votre projet de loi de finances pour l'année 2016 est connu. Pour les agents des ministères, il n'a rien de surprenant ! Une fois de plus, les Ministères économiques et financiers sont au régime sec. Le service public, « Le patrimoine de ceux qui n'en n'ont pas » (une formule reprise par le Président de l'Assemblée nationale) perd de son efficacité et de sa valeur économique et sociale. L'exemplarité de nos ministères sans doute...

Cette exemplarité, comment vous dire ? **Ras-le-bol !**

Autant le dire d'emblée ; elle n'est plus fondée (si tant est qu'elle l'ait été un jour) **ni légitime.**

Comment faire croire aux citoyens que vous voulez un service public de qualité lorsque **vous organisez le repli de sa présence sur le territoire**, que les files d'attente à l'accueil s'allongent, que la fraude est aussi élevée ?

Comment faire croire aux agents que vous les considérez alors qu'en réalité, ils sont nombreux à être traités et ce de plus en plus, comme des pions, que leur perspective de carrière se bouche, que leur pouvoir d'achat stagne voire baisse, que leur conditions de vie au travail se dégradent y compris chez les cadres supérieurs et certains responsables (avez-vous bien analysé la hausse, pourtant sous évaluée, des situations de malaise au travail ?) ou encore qu'ils ne peuvent faire face à leur charge de travail ? **C'est IMPOSSIBLE !**

C'est d'autant plus insupportable qu'au-delà des décisions gouvernementales, de nombreux discours moralisateurs et à la limite du « y a qu'à faut qu'on » sont tenus par des responsables politiques et autres « experts » autoproclamés qui ignorent certaines réalités : **OUI**, il y a une spécificité de nos ministères due historiquement aux missions qu'ils exercent, et non les agents de « Bercy » ne sont pas des fonctionnaires privilégiés, fainéants, coûteux, inefficaces...

Notre fédération met au défi les donneurs de leçon de tout poil d'assurer quelques mois seulement des missions d'accueil par exemple avec le salaire d'un cadre C, histoire de savoir de quoi ils parlent lorsqu'ils profèrent des idées fausses qui constituent autant d'inepties... Sur ce point aussi, vous Ministres de « Bercy » vous avez la responsabilité de combattre ces idées fausses et les décisions qui s'en inspirent...

Ce CTM s'inscrit dans le cadre du dialogue social institutionnel. Il n'est pas qu'une « grand messe syndicale » comme nous avons pu le lire récemment dans une certaine presse proche du pouvoir (Acteurs Publics) Il faut revenir un instant sur cette notion.

Si l'on en croit la définition du dialogue social telle qu'elle apparaît sur le site « vie publique », le dialogue social « *Comprend tous les types de négociation, de consultation ou d'échanges d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions présentant un intérêt commun relatives à la politique économique et sociale.* » Pour préciser notre pensée, rappelons qu'une négociation est constituée, selon le dictionnaire, de « discussions, pour parler entre des personnes, des partenaires sociaux, des représentants qualifiés d'États menés en vue d'aboutir à un accord sur les problèmes posés. »

A l'analyse des faits, le « dialogue social » est réduit à sa portion congrue. L'échange demeure de plus en plus formel, les intérêts semblent de moins en moins communs et la recherche d'un accord n'est manifestement plus la priorité des pouvoirs publics. En témoigne la décision brutale du Premier Ministre d'imposer l'application du projet de protocole dit « PPCR » (pourtant rejeté par des syndicats représentant plus de 50 % des fonctionnaires) et les attermolements gouvernementaux sur la suite à lui donner.



13 octobre 2015



Revenons un instant sur les suites du conflit à Air France pour vous rassurer puisque chacun ici repartira avec sa chemise et, plus sérieusement, pour nous inquiéter de la tendance à la criminalisation de l'action syndicale.

Le Premier Ministre a manifestement une conception toute personnelle de ce qui n'est ni du « dialogue », ni du « social ». Non seulement sa décision, choquante, contredit sa ministre, mais elle hypothèque l'avenir du dialogue social et constitue de facto **un déni de démocratie sociale**. Elle emporte donc pour nous une conséquence en termes de dialogue social. Un constat s'impose : au-delà de la diversité des positions syndicales, toutes respectables, sur PPCR et sur les accords de Bercy (que notre organisation syndicale d'ailleurs a signés), ceux-ci de fait, sont aujourd'hui caducs.

Un « dialogue social » est-il encore possible ? Et, si oui, quelle forme prendra-t-il ? Pour nous, la contractualisation du dialogue social a vécu. Pour autant, un vrai dialogue social (tel que défini ci-dessus) devrait selon nous éclairer voire inspirer toute décision des pouvoirs publics après avoir un échange réel et productif avec les représentants des personnels (nous insistons sur le terme « représentants »), loin des échanges formels sur des décisions en réalité le plus souvent déjà prises. Un vœu pieux ?

La brutalité de la décision du Premier Ministre n'a d'égal que le mince contenu et par conséquent la maigre utilité dudit « dialogue social ». Les revirements qui ont suivi montrent que les décisions péremptoires sont très éloignées du sens des responsabilités.

Hélas, cela n'est malheureusement pas l'apanage du Premier Ministre en la matière : au sein de nos Ministères, le dialogue social est mal en point, par exemple aux douanes (et ce de longue date) ou à la DGFIP.

Combien de CHS CT non tenus malgré les déclarations de façade ?

Combien de CAP bâclées ?

Combien de remarques et propositions ignorées voire méprisées ?

Combien de décisions précipitées sur telle restructuration au mépris des agents et de leurs droits ?

Combien de propos péremptoires voire méprisants face à des agents inquiets de leur devenir devant une restructuration improvisée et foulant aux pieds, les règles de gestion, autrement dit les droits des agents ? Et nous ne parlerons même pas du statut de la fonction publique...

La liste est de plus en plus longue de ce type d'exemples. **Voudriez-vous écœurer les agents** que vous ne vous y prendriez pas autrement !

Ceux-ci subissent en outre les déclarations plus ou moins intempestives et préparées de tel ou tel responsable gouvernemental, ce qui crée un phénomène de surenchère dans lequel se précipitent d'autres responsables politiques, d'opposition par exemple...

A déplacer ainsi le curseur du champ politique, il ne faudra pas s'étonner que les citoyens, du moins ceux qui continuent de voter, fassent front et malheureusement finissent par choisir le populisme.

Attention au buzz médiatique : il conduit au bug politique...

Alors, Madame et Messieurs les Ministres, le « dialogue social » serait-il pour les pouvoirs publics que l'espace visant à annoncer vos décisions sans aucune concertation (dont la définition, rappelons-le, consiste à s'accorder sur un projet commun) ?

A-t-on le droit de ne pas être d'accord ? Ou tout simplement de soumettre des propositions ? **Et ce sans être accusé d'irresponsabilité ? où d'avoir des « postures » ?**

Qu'attendre de ce CTM dans les conditions actuelles ?

La question se pose avec un projet de loi de finances qui confirme l'affaiblissement des administrations de « Bercy » mais aussi au vu du CTM de mai dernier que nous avons pourtant préparé mais qui a été suivi de déclarations qui infirmaient les propos que vous nous aviez tenus et pour lequel nous avons pourtant formulé des demandes de clarifications (INSEE, RéATE et DGCCRF, Douane, Revue des missions...). Le CTM d'aujourd'hui au vu de vos interventions semblent mieux « préparer » mais, pour quels résultats.

Répéter une fois de plus qu'il faut inverser la tendance en matière de moyens humains et matériels, de reconnaissance des agents, de conditions de travail, d'exercice des missions; **nous le ferons IN-LA-SSA-BLE-MENT**. Les agents et leurs représentants ne croient plus laux déclarations. Il faut des actes, rapides et concrets. Entendant d'ores et déjà les cris d'orfraie face aux conséquences budgétaires de nos demandes, nous vous répondrons ici par avance.



- **OUI**, il faut tout faire pour améliorer les conditions de vie au travail pour les agents et l'efficacité de leurs missions. Cela commence par donner une orientation claire et ferme sur les conditions dans lesquelles des restructurations subies et contestées sont engagées. Vous déclarez votre attachement aux missions et aux agents de votre Ministère ?

Vous avez le pouvoir et le devoir de déclarer un moratoire sur le mouvement de restructurations.

Vous pouvez imposer que chacune d'entre elle ne puisse se faire tant que les CT et les CHS CT ne se sont pas tenus.

Vous pouvez garantir que les règles de gestion et les droits des agents seront pleinement respectés. Aucune de ces décisions ne «plombera» les comptes publics...

- **OUI**, il faut reconnaître les agents ! Car au regard de leurs qualifications, ils méritent une autre reconnaissance financière et un autre déroulement de carrière. Vous venez d'annoncer un plan de qualifications pour 2016, nous attendons son contenu avec impatience. Et oui cela a un coût, mais sans nul doute légitime au regard du travail effectué et incomparablement plus faible que le « retour » permis par leur travail : « socialement utile et budgétairement rentable » comme le disait l'un de vos prédécesseurs...

Et qu'on ne nous parle pas des « retraites chapeaux » des fonctionnaires qui, après avoir travaillé toute leur carrière, bénéficient en bout de course d'un avancement qu'ils auraient dû avoir plus tôt au regard de leurs qualifications...

Notre demande de revaloriser les régimes indemnitaires en consacrant l'intégralité du budget de la prime d'intéressement collectif reste pleinement valable. Nous attendons en outre que le plan ministériel de qualifications prévu pour 2016 soit ambitieux. Enfin, nous maintenons notre demande **de ne pas voir le RIFSEEP s'appliquer au sein des administrations de Bercy**, même en Administration Centrale ou l'expérimentation commence en janvier 2016.

- **OUI**, un renforcement des moyens humains et budgétaires des Ministères économiques est nécessaire et certes cela a un coût mais pensez également au « retour » que ces emplois auront en termes de service public mais aussi de rendement budgétaire...

- **OUI**, il faut un autre « management », moins « statistique », plus près des réalités du terrain. Il y a de quoi être étonné à voir que sous couvert de modernité, Bercy a conservé quelques travers du passé, cumulant ainsi le côté négatif du management à la mode du privé et celui descendant de notre bonne vieille logique de commandement. Réorienter **ce management** est une demande des agents et de leurs cadres. **Le coût budgétaire de cette réorientation est nul.**

- **OUI**, il faut une action sociale de haut niveau confirmant la spécificité (entendue au sens positif) **de nos ministères**. Alors que les besoins augmentent, là où une hausse serait légitime, même en « puisant » dans les réserves de l'ALPAF c'est d'une baisse qu'il s'agit et qui consacre la fin de la «sanctuarisation» du budget de l'action sociale. On ajoutera à ce point l'enjeu de la protection sociale complémentaire, notamment au vu des évolutions actuelles et futures...

- **OUI**, il faut de la transparence : cela commence par ne pas cacher le contenu et le détail des restructurations actées (à la DGFIP, à la Douane, à l'INSEE) et cela n'a aucune incidence budgétaire...

- **OUI**, il faut tout faire pour que la CCRF retrouve sa verticalité et réintègre en totalité la sphère « Bercy ». Nous attendons la lettre de mission avec impatience. Avec les agents, nous resterons mobilisés et vigilants sur les prochaines décisions et, sur les conditions pratiques de leur mise en œuvre.

- **OUI**, il faut avancer sur des dossiers déjà anciens (comme le B en A) afin que ce qui est dû aux agents concernés soit enfin pleinement et rapidement appliqué, sur la base d'une décision interne puisque le ministère n'envisage plus la voie réglementaire. Au chapitre des dossiers anciens à faire avancer, nous citerons également le « dossier ZUS ».

- **OUI**, il faut des mesures ambitieuses en faveur de l'égalité professionnelle : l'échec de la signature ne peut ni de doit empêcher de progresser rapidement et effectivement dans ce domaine.



Au-delà, plusieurs chantiers ne lassent pas d'inquiéter. Il en va ainsi de la réforme territoriale (dont les conséquences précises semblent encore mal connues des MEF Ministère, à moins qu'elles nous soient sciemment cachées...) ou encore de la retenue à la source, présentée comme une simplification alors qu'il n'en est rien. Sur ce point aussi, les idées fausses entretenues nourrissent les décisions gouvernementales... Pour ne pas dire une certaine attitude revancharde (donc très éloignée du sens des responsabilités...) sur « Bercy ».

A croire que «sanctionner Bercy» et ses agents serait la marque des différents gouvernements qui se succèdent... C'est littéralement insupportable car infondé et à l'antipode des réalités.

Pourquoi des décisions, attendues, responsables, légitimes et urgentes, ne sont toujours pas prises ?

Quand parlera-t-on de ces questions essentielles ? Quand serons nous informés et considérés en qualité de REPRESENTANTS ELUS des personnels ? Quand les agents connaîtront-ils enfin une reconnaissance et une vraie amélioration de leur vie au travail ?

Nous attendons des orientations claires et des réponses précises à l'épreuve des faits qui soient enfin tournées en faveur des agents et du service public qui ne soient pas infirmées par d'autres demain.

ASSEZ de DECLARATIONS !

MAINTENANT des ACTES !

A l'issue des déclarations des autres organisations, nous considérons pour notre part que ce CTM prend fin.

Lecture faite au CTM du 13 octobre 2015.

